

COMMUNIQUE DE LA POLICE

Instructions de la Police dans le cadre du Pèlerinage de Bienheureux Père Laval

La Police tient à informer le public en général que dans le cadre du Pèlerinage du Bienheureux Père Laval prévu pour le 8 et 9 Septembre 2024, aucun commerce (marchands ambulants, marchands de gâteaux, marchands de merceries) de même que les jeux du hasard ne seront autorisés à opérer dans ou devant les cours, maisons ou autres espaces situés le long de l'allée Père Laval et des rues latérales à Sainte-Croix et cela pendant la journée et la nuit du 8 et pendant la journée de 9 Septembre. De plus, aucun marchand ne sera autorisé à utiliser des lampes à base de gaz ou autre carburant pour la préparation sur place des gâteaux ou autres fritures aux abords des stations de service, spécialement celles se trouvant le long de la Route des Pamplemousses.

2. Par contre, les commerçants qui possèdent une patente et qui se trouvent dans les rues mentionnées plus haut, seront autorisés à opérer normalement et conformément aux provisions de leurs licences respectives.

3. Un contrôle très stricte sera maintenu aux heures de fermeture des débits de boissons alcoolisées de la région.

4. La Police assure comme les années précédentes, un important effectif de Police qui sera déployé à Sainte Croix et à travers le pays pour la sécurité des pèlerins et le contrôle du trafic. Le Commissaire de Police lance un appel à toutes les parties concernées pour leur collaboration afin que le pèlerinage se déroule dans les meilleures conditions.

05.09.2024

Bureau du Commissaire de Police
Quartier General de la Police
Line Barracks,
Port Louis.